

TS10 Papier Top-Line Standard, 100 g/m²

Description

Le TS10 est un papier pour jet d'encre blanc couché résistant à l'eau. Traitement des surfaces spécial qui offre une surface très lisse et très fine ainsi qu'une bonne netteté des lignes, une bonne densité et un bon contraste des couleurs et permet un séchage rapide. Inclusion immédiate de l'encre noire pigmentée. Pour l'impression de dessins pour DAO, plans de construction, cartes GIS monochromes et couleur sur imprimantes DAO avec encres colorantes et pigmentées à base d'eau. Plastifiable avec laminage à chaud et à froid.

Applications

Plans de construction
Dessins techniques
Epreuve de mise en page et de stand

Propriétés physiques

Propriété	Valeur	Norme du test
Grammage	100 g/m ²	ISO 536
Epaisseur	107 µm	DIN 53105 T1
Clarté	105%	DIN 53145

Compatibilité

Imprimante	Encre	Résultat d'impression
HP Designjet 4000 (PS) / 4500 (PS)	Dye (pigm. noir)	très bon
HP Designjet 1050C / 1055CM	Dye (pigm. noir)	très bon
HP Designjet 800 (PS) / 815 mfp	Dye (pigm. noir)	très bon
HP Designjet 750 / 755	Dye (pigm. noir)	bon
HP Designjet 500 (PS)	Dye (pigm. noir)	très bon
HP Designjet 450 / 455CA	Dye (pigm. noir)	bon
HP Designjet 5000 (PS) / 5500 (PS)	Dye	bon
HP Designjet 3000 / 3500 / 3800 CP	Dye	bon
HP Designjet 2000 / 2500 / 2800	Dye	bon

Conditions de traitement et de stockage

Le traitement et le stockage doivent être effectués idéalement dans un environnement présentant un taux d'humidité relatif de 35-65% et une température de 10-30° C. A conserver dans l'emballage original (boîte en carton et housse PE).

Tous les renseignements contenus dans cette fiche technique sont des valeurs indicatives. Avant d'utiliser nos supports, veuillez vous assurer qu'ils sont adaptés à votre imprimante et à l'utilisation prévue. Nous déclinons toute responsabilité pour les dégâts provoqués par l'emploi d'encres ou d'imprimantes non recommandées ou une mauvaise utilisation du produit. Le produit peut être modifié à tout moment et sans avis préalable pour répondre aux progrès techniques.

1/2007